



Assemblée générale

Distr. générale
7 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Rapport d'ensemble sur le fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 61/278 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur le fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix, y compris les résultats d'une simulation des solutions proposées, en tenant compte des vues exprimées, des questions soulevées et des renseignements demandés par les États Membres à sa soixante et unième session. Il contient les informations demandées et, à la section III, les mesures que l'Assemblée est invitée à prendre.



I. Historique de la question

1. Dans son rapport en date du 7 mars 2006 intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692 et Corr.1 et 2), le Secrétaire général a proposé que les comptes des différentes missions de maintien de la paix soient regroupés en une seule série de comptes et de rapports, le but étant d'améliorer la gestion de la trésorerie et de ménager plus de souplesse aux activités opérationnelles. Dans le rapport détaillé ultérieur sur les pratiques de gestion financière en date du 12 mai 2006 (A/60/846/Add.3), le Secrétaire général a proposé de fusionner les comptes de l'ensemble des opérations de maintien de la paix, à l'exception de ceux de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC), du Fonds de réserve pour le maintien de la paix et des stocks stratégiques pour déploiement rapide, à compter du 1^{er} juillet 2007. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires restant soucieux de préserver un lien direct entre la mise en recouvrement des fonds nécessaires pour financer les opérations de maintien de la paix et la période couverte par chaque mandat approuvé par le Conseil de sécurité, le Secrétariat a proposé une méthode selon laquelle les avis de mise en recouvrement seraient envoyés quatre fois au cours de chaque exercice budgétaire (en juillet, en octobre, en janvier et en avril), de façon à maintenir le lien entre le financement des opérations et leurs mandats. Dans son rapport en date du 30 avril 2007 (A/61/865), le Secrétaire général a fourni des informations à jour sur les effets du fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix proposé dans son rapport publié sous la cote A/60/846/Add.3 et indiqué que le fusionnement des comptes aurait permis de relever dans une proportion de 28 % (soit un montant total de 325,5 millions de dollars) les remboursements aux pays ayant fourni des contingents ou des unités de police constituées en 2006.

2. Par sa résolution 61/278 du 29 juin 2007, l'Assemblée a décidé de reprendre l'examen de la question à la reprise de sa soixante-deuxième session, et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur la question, y compris les résultats d'une simulation des solutions proposées, en tenant compte des vues exprimées, des questions soulevées et des renseignements demandés par les États Membres à sa soixante et unième session. Le présent rapport est soumis en application de cette résolution.

II. Fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix

A. Schéma directeur proposé

3. La proposition décrite par le Secrétaire général (voir A/60/846/Add.3) visait à regrouper rétroactivement l'ensemble des comptes des opérations de maintien de la paix, qu'elles soient en activité ou clôturées, à l'exception de la FUNU, de l'ONUC, du Fonds de réserve pour le maintien de la paix et des stocks stratégiques pour déploiement rapide, pour les raisons exposées au paragraphe 30 du rapport et rappelées à l'alinéa a) ci-après. Le Secrétariat continue de considérer que cette approche doit être privilégiée, étant donné qu'elle assurerait la plus grande souplesse possible à l'utilisation des ressources affectées au maintien de la paix et augmenterait les remboursements aux pays ayant fourni des contingents ou des

unités de police constituées, tout en simplifiant les procédures administratives relatives au financement des opérations de maintien de la paix. La solution consistant à fusionner uniquement les comptes des missions en activité ou uniquement ceux des missions clôturées a été étudiée mais ne semble présenter aucun avantage particulier. Par conséquent, compte dûment tenu des vues exprimées et des questions soulevées par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, il est proposé de fusionner les comptes des opérations de maintien de la paix selon le schéma directeur suivant :

a) *Fusionnement des comptes des opérations de maintien de la paix.* Il est proposé de regrouper rétroactivement les comptes des différentes opérations de maintien de la paix, sauf la FUNU, l'ONUC, le Fonds de réserve pour le maintien de la paix et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, avec effet à compter du 1^{er} juillet 2008. En ce qui concerne les comptes à fusionner, on se rappellera qu'à sa 1 331^e séance plénière, le 1^{er} septembre 1965, l'Assemblée générale a notamment décidé que la question de l'applicabilité de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies ne se poserait pas en ce qui concerne la FUNU et l'ONUC. Les contributions restant à verser par certains États pour ces deux opérations n'ont donc pas été prises en compte dans les calculs annuels relatifs à l'application de l'Article 19 de la Charte, qui lie le versement des contributions au droit de vote à l'Assemblée générale. Compte tenu de la complexité des raisons qui ont motivé la décision de l'Assemblée, les deux opérations en question seraient exclues du fusionnement proposé. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix et les stocks stratégiques pour déploiement rapide seraient également exclus en raison des fins particulières pour lesquelles ils ont été créés;

b) *Mise en recouvrement trimestrielle des contributions aux fins du financement des opérations de maintien de la paix.* Il est proposé de regrouper les avis de mise en recouvrement et de les envoyer quatre fois au cours de l'exercice budgétaire (en juillet, en octobre, en janvier et en avril) en fonction du crédit ouvert pour chaque mission de maintien de la paix et de la période couverte par chaque mandat approuvé par le Conseil de sécurité, sous réserve que ces contributions financent toute dépense autorisée au titre d'un exercice antérieur n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts. Chaque montant mis en recouvrement serait calculé en fonction du crédit ouvert pour chaque mission et au prorata de la période du mandat approuvé par le Conseil de sécurité couverte par l'exercice financier des opérations de maintien de la paix. On continuerait de tenir compte des contributions volontaires en espèces, telles que celles versées à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), dans le calcul du montant total à mettre en recouvrement;

c) *Utilisation des soldes inutilisés, des intérêts créditeurs et des autres recettes accessoires.* Il est proposé que les soldes inutilisés, les intérêts créditeurs et les autres recettes accessoires viennent en déduction du montant unique mis en recouvrement au titre de l'exercice suivant, comme c'est le cas pour le budget ordinaire;

d) *Traitement des contributions non encore acquittées.* Une fois les comptes fusionnés, l'ensemble des contributions non encore acquittées seraient regroupées en un montant unique, sauf celles dues au titre de la FUNU et de l'ONUC (dont les comptes sont exclus du fusionnement) et à l'exception des arriérés de contributions accumulés par le Bélarus et l'Ukraine avant le 1^{er} janvier 1996. S'agissant de ces

derniers montants, on se rappellera que l'Assemblée générale, dans sa décision 49/470, avait décidé que la question de l'applicabilité de l'Article 19 ne se poserait pas en ce qui concernait les arriérés dans le paiement des contributions dues par le Bélarus et par l'Ukraine au 1^{er} janvier 1995 et pour l'année 1995. Ultérieurement, dans sa résolution 54/242, l'Assemblée a décidé que toutes les contributions financières versées par le Bélarus et l'Ukraine seraient prises en considération lorsqu'il s'agirait de déterminer si le montant de leurs arriérés, calculé selon les dispositions de la décision 49/470, était égal ou supérieur au montant minimum nécessaire pour éviter que leur soit appliqué l'Article 19. Ces deux textes supposent que les arriérés de contributions accumulés par ces deux pays au titre des opérations de maintien de la paix avant 1996 soient traités séparément des arriérés accumulés à partir de 1996. Il convient également de noter que, une fois les comptes fusionnés, l'ensemble des contributions non encore acquittées (à l'exception des sommes susmentionnées) seraient traitées sur un pied d'égalité, de telle manière que les paiements reçus après la date de prise d'effet du fusionnement seraient d'abord affectés au règlement de ce montant global (sans faire de distinction entre les différentes opérations de maintien de la paix ni entre les périodes couvertes par les mandats), conformément à l'article 3.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière;

e) *Traitement des soldes créditeurs.* En ce qui concerne les montants restant dus aux États Membres à la date de prise d'effet, on ferait la somme de tous les soldes créditeurs inutilisés et de tous les excédents de paiement, pour toutes les missions de maintien de la paix, et on déduirait ce montant global des soldes restant à payer à cette date. Les montants inutilisés seraient reportés sur l'exercice suivant et déduits des mises en recouvrement fusionnées émises après la date de prise d'effet du fusionnement des comptes;

f) *Propositions budgétaires et résolutions sur le financement.* Les propositions budgétaires du Secrétaire général concernant chaque mission de maintien de la paix continueraient d'être établies séparément et contiendraient des informations aussi nombreuses et détaillées qu'à l'heure actuelle. Cependant, il n'y aurait qu'une seule résolution sur le financement, qui indiquerait la répartition des fonds par mission. La résolution n'autoriserait pas le transfert de crédits d'une mission à l'autre;

g) *Rapports sur l'exécution du budget.* Un rapport unique sur l'exécution de l'ensemble du budget des opérations de maintien de la paix rendrait compte de l'ensemble des dépenses par rapport au montant total des crédits ouverts, ainsi que des dépenses et des crédits par missions. Il insisterait sur les questions qui se posent concernant les principaux facteurs de coûts. Les cadres de budgétisation axée sur les résultats continueraient d'être présentés séparément pour chaque mission, dans des additifs au rapport principal. On trouvera à l'annexe V ci-après un plan général du projet de rapport unique sur l'exécution du budget;

h) *Restitution des soldes créditeurs des missions clôturées.* Compte tenu de l'amélioration globale de la situation de trésorerie qui découlerait directement du fusionnement, le Secrétaire général propose que les soldes créditeurs, au 30 juin 2008, des missions de maintien de la paix clôturées soient restitués à chaque État Membre avant que le fusionnement prenne effet. Ces crédits seraient d'abord déduits des contributions non encore acquittées par l'État Membre concerné pour chaque mission, le cas échéant, et le solde restant serait employé à la discrétion de

l'État Membre. Ainsi, un État Membre ayant versé la totalité des contributions voulues au titre d'une mission clôturée présentant un excédent de trésorerie aurait droit à un remboursement. Le montant des crédits susceptibles d'être restitués, dont le détail est présenté à l'annexe III, s'élevait à 181,8 millions de dollars au 30 juin 2007.

B. Avantages

4. Le fusionnement proposé des comptes des opérations de maintien de la paix permettrait :

a) D'assurer un remboursement plus régulier des pays qui fournissent des contingents ou des unités de police constituées. Comme la trésorerie des différentes opérations de maintien de la paix serait regroupée dans un seul compte, il n'y aurait plus lieu de retarder les remboursements au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents dans le cas des missions qui ont peu de disponibilités, comme la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ou la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Les pays qui fournissent des contingents aux missions en activité pourraient également être mieux remboursés. Par exemple, si les comptes des opérations de maintien de la paix avaient été fusionnés au 30 juin 2007, le montant du remboursement des dépenses certifiées au titre des contingents, des unités de police formées et du matériel leur appartenant aurait pu être relevé de 20 % (on trouvera des chiffres ventilés par mission et par État Membre à l'annexe I);

b) D'effectuer des remboursements pour des missions clôturées pour lesquelles ceux-ci sont actuellement retardés faute de disponibilités dans les comptes de ces missions. Les dépenses susceptibles d'être remboursées grâce à une trésorerie commune unique sont présentées à l'annexe II;

c) D'assurer la restitution des soldes créditeurs des missions clôturées aux États Membres. Les montants susceptibles d'être restitués sont présentés à l'annexe III;

d) De faciliter la planification et l'administration pour les États Membres du fait que pour l'essentiel ils connaîtraient en début d'exercice le montant total dû pour l'ensemble de l'exercice et des opérations de maintien de la paix. Le nombre d'avis de mise en recouvrement afférents aux opérations de maintien de la paix serait également ramené d'environ 40 à seulement 4 par exercice;

e) D'adopter une seule résolution de l'Assemblée générale sur le financement des opérations de maintien de la paix, y compris le compte d'appui et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au lieu de 17. Chaque résolution relative aux différentes opérations de maintien de la paix formerait une section du budget total des opérations de maintien de la paix, comme c'est le cas pour le budget ordinaire. Cela pourrait également faciliter l'examen du financement des opérations de maintien de la paix par les organes délibérants; les organes délibérants pourraient en outre examiner plus facilement les grandes tendances, les questions transversales et les principales questions opérationnelles ayant une incidence sur l'exécution du mandat des missions;

f) D'améliorer la situation de trésorerie générale des opérations de maintien de la paix et de pouvoir ainsi utiliser les ressources avec plus de souplesse du fait que les fonds disponibles pourraient servir à financer les dépenses opérationnelles de toutes les missions, à hauteur du montant des crédits ouverts pour chacune;

g) De simplifier les procédures administratives du fait du nombre réduit de mises en recouvrement et d'alléger ainsi la charge de travail de la Division de la comptabilité et de la Division du financement des opérations de maintien de la paix du Département de la gestion;

h) De disposer d'un ensemble simplifié d'états financiers. On établirait un seul état des dépenses pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Dans un autre état, les dépenses seraient ventilées par mission et mises en regard des crédits. Le bilan actuellement établi pour chaque mission serait remplacé par un bilan unique pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Un modèle d'états financiers figure à l'annexe IV.

III. Décisions attendues de l'Assemblée générale

5. L'Assemblée générale est invitée à fusionner les comptes des opérations de maintien de la paix à compter du 1^{er} juillet 2008 conformément au schéma directeur décrit au paragraphe 3 ci-dessus.

Abréviations utilisées dans les annexes

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo

MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMLT	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge

Annexe I

**Effets que le fusionnement des comptes aurait eus
sur le remboursement des pays ayant fourni
des contingents ou des unités de police
constituées en 2007**

**A. Paiements effectués au titre des contingents
et de leur matériel en 2007**

<i>Mission</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Contingents</i>	<i>Matériel appartenant aux contingents^a</i>
MINURSO	–	s.o.	s.o.
MINURCAT	s.o.	s.o.	s.o.
MINUSTAH	124 513	mai 2007	juin 2007
MONUC	382 674	juillet 2007	juin 2007
ONUB	19 840	décembre 2006	septembre 2007
FNUOD	14 099	octobre 2007	octobre 2007
UNFICYP	4 862	septembre 2006	mai 2006
FINUL	274 174	octobre 2007	décembre 2007
MINUEE	44 293	octobre 2007	décembre 2007
MINUK	–	décembre 2004	septembre 2004
MINUL	402 688	octobre 2007	décembre 2007
MINUS	248 281	octobre 2007	décembre 2007
MINUT	9 533	août 2007	décembre 2007
ONUCI	228 072	septembre 2007	décembre 2007
MONUG	180	s.o.	janvier 2007
Total	1 753 209		

^a Le mois indiqué est le dernier pour lequel l'ordonnancement a été effectué.

**B. Paiements additionnels que le fusionnement aurait autorisés
au titre des missions en activité**

<i>Mission</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Contingents</i>	<i>Matériel appartenant aux contingents^a</i>
MINURSO	1 625	novembre 2007	s.o.
MINURCAT	–	s.o.	s.o.
MINUSTAH	73 623	novembre 2007	novembre 2007
MONUC	164 350	novembre 2007	novembre 2007
ONUB	969	s.o.	octobre 2007
FNUOD	1 145	novembre 2007	s.o.

<i>Mission</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Contingents</i>	<i>Matériel appartenant aux contingents^a</i>
UNFICYP	15 008	novembre 2007	octobre 2007
FINUL	14 394	novembre 2007	s.o.
MINUEE	1 577	novembre 2007	s.o.
MINUK	31 220	novembre 2007	novembre 2007
MINUL	15 740	novembre 2007	s.o.
MINUS	9 859	s.o.	s.o.
MINUT	2 039	novembre 2007	s.o.
ONUCI	19 398	novembre 2007	s.o.
MONUG	50	s.o.	août 2007
Total	350 998		

^a Le mois indiqué est le dernier pour lequel l'ordonnancement a été effectué.

C. Paiements additionnels que le fusionnement aurait autorisé au titre des missions en activité

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Pays ayant fourni
des contingents
ou des unités de
police constituées*

	MINURSO	MINUSTAH	MONUC	ONUB	FNUOD	UNFICYP	FINUL	MINUEE	MINUK	MINUL	MINUS	MINUT	ONUCI	MONUG	Total
Afrique															
du Sud	–	–	8 748	969	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9 717
Argentine	–	5 368	–	–	–	5 472	–	–	1 183	–	–	–	–	–	12 023
Allemagne	–	–	–	–	–	–	684	–	–	–	–	–	–	50	734
Autriche	–	–	–	–	410	41	–	–	–	–	–	–	–	–	450
Bangladesh	–	–	10 070	–	–	–	–	–	–	3 641	1 753	477	6 808	–	22 750
Belgique	–	–	5 633	–	–	–	406	–	–	–	–	–	–	–	6 038
Bénin	–	–	539	–	–	–	–	–	–	–	–	–	953	–	1 491
Bolivie	–	1 882	1 559	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 440
Brésil	–	10 692	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10 692
Cambodge	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	159	–	–	–	159
Canada	–	4	–	–	–	11	–	–	–	–	–	–	–	–	15
Chili	–	4 983	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 983
Chine	–	1 149	2 702	–	–	–	394	–	–	657	554	–	–	–	5 456
Croatie	–	4	–	–	–	65	–	–	–	–	–	–	–	–	68
Égypte	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	927	–	–	–	927
Équateur	–	469	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	469
Espagne	–	–	–	–	–	–	1 251	–	7	–	–	–	–	–	1 257
Éthiopie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 030	–	–	–	–	2 030
Fédération de Russie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	141	–	–	–	141
Finlande	–	–	–	–	–	–	59	–	–	–	–	–	–	–	59
France	–	2	134	–	–	–	1 737	–	–	–	–	–	412	–	2 285
Ghana	–	–	3 183	–	–	–	962	–	–	962	–	–	1 216	–	6 322
Grèce	–	–	–	–	–	–	249	–	–	–	–	–	–	–	249
Guatemala	–	984	830	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 813
Hongrie	–	–	–	–	–	1 294	–	–	–	–	–	–	–	–	1 294
Inde	–	–	57 620	–	213	–	982	769	1 435	141	2 956	–	–	–	64 116
Indonésie	–	–	1 668	–	–	–	961	–	–	–	–	–	–	–	2 628
Irlande	–	–	–	–	–	–	41	–	–	–	–	–	–	–	41
Italie	–	–	–	–	–	–	2 841	–	–	–	–	–	–	–	2 841
Japon	–	–	–	–	34	–	–	–	–	–	–	–	–	–	34
Jordanie	–	10 002	569	–	–	–	–	635	1 968	267	–	–	3 211	–	16 651
Kenya	–	–	–	–	–	–	–	134	–	–	934	–	–	–	1 068

*Pays ayant fourni
des contingents
ou des unités de
police constituées*

	MINURSO	MINUSTAH	MONUC	ONUB	FNUOD	UNFICYP	FINUL	MINUEE	MINUK	MINUL	MINUS	MINUT	ONUCI	MONUG	Total
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Malaisie	446	-	-	-	-	-	407	-	-	-	-	476	-	-	1 330
Malawi	-	-	806	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	806
Maroc	-	-	7 523	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 636	-	9 159
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	279	-	-	-	-	279
Népal	-	10 142	9 608	-	-	-	961	-	-	317	-	-	-	-	21 027
Niger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	864	-	864
Nigéria	-	1 025	75	-	-	-	-	-	-	2 346	-	-	-	-	3 446
Pakistan	-	2 407	31 920	-	-	-	-	-	5 617	3 871	1 756	475	2 869	-	48 915
Paraguay	-	201	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	201
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	208	-	-	-	-	-	-	-	208
Pérou	-	2 444	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 444
Philippines	-	1 106	-	-	-	-	-	-	-	186	-	-	-	-	1 292
Pologne	-	-	-	-	382	-	564	-	5 805	-	-	-	-	-	6 752
Portugal	-	-	-	-	-	-	165	-	-	-	-	610	-	-	775
Qatar	-	-	-	-	-	-	230	-	-	-	-	-	-	-	230
République de Corée	1 179	-	-	-	-	-	403	-	-	-	-	-	-	-	1 582
République- Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-	-	88	-	-	-	-	-	-	-	88
Roumanie	-	-	-	-	-	-	-	-	6 156	-	-	-	-	-	6 156
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	-	-	-	4 246	-	-	-	-	-	-	-	-	4 246
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	285	-	-	-	285
Sénégal	-	877	5 170	-	-	-	-	-	-	682	-	-	726	-	7 454
Serbie	-	-	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28
Slovaquie	-	-	-	-	106	3 880	-	-	-	-	-	-	-	-	3 986
Sri Lanka	-	8 042	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 042
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	704	-	704
Tunisie	-	-	4 132	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 132
Turquie	-	-	-	-	-	-	800	-	-	-	-	-	-	-	800
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	9 050	364	-	-	-	-	9 413
Uruguay	-	11 839	11 837	-	-	-	-	39	-	-	-	-	-	-	23 715
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	395	-	-	-	395
Total	1 625	73 622	164 350	969	1 145	15 008	14 394	1 577	31 220	15 740	9 859	2 039	19 398	50	350 998

Annexe II

Effets que le fusionnement des comptes aurait eus sur les missions clôturées ayant un déficit de trésorerie

(Au 30 juin 2007)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>MANUH/ MITNUH/ MIPONUH</i>	<i>MINURCA</i>	<i>MINUGUA</i>	<i>ONUSOM</i>	<i>APRONUC</i>	Total
Remboursement des pays ayant fourni des contingents ou des unités de police formées						
Allemagne	—	—	—	—	4 359	4 359
Australie	—	—	—	—	3 452	3 452
Bangladesh	—	—	—	—	327	327
Belgique	—	—	—	1 370	—	1 370
Bulgarie	—	—	—	—	355	355
Canada	—	13	—	—	660	673
Chili	—	—	—	—	81	81
Chine	—	—	—	—	147	147
Côte d'Ivoire	—	1	—	—	—	1
Égypte	—	4 411	—	—	—	4 411
États-Unis d'Amérique	114	—	—	197	11 184	11 495
France	—	2 550	—	2 295	4 280	9 124
Gabon	—	30	—	—	—	30
Ghana	—	—	—	—	167	167
Inde	—	—	—	15 526	543	16 069
Indonésie	—	—	—	—	1 621	1 621
Italie	—	—	—	—	—	—
Japon	—	—	—	—	2 114	2 114
Malaisie	—	—	—	—	1 213	1 213
Maroc	—	—	—	353	—	353
Pakistan	—	—	—	—	554	554
Pays-Bas	—	—	—	—	7 277	7 277
Philippines	—	—	—	—	99	99
Pologne	—	—	—	—	1 062	1 062
Tchad	—	475	—	—	—	475
Thaïlande	—	—	—	—	209	209
Tunisie	—	—	—	—	182	182

	<i>MANUH/ MITNUH/ MIPONUH</i>	<i>MINURCA</i>	<i>MINUGUA</i>	<i>ONUSOM</i>	<i>APRONUC</i>	Total
Uruguay	–	–	–	–	954	954
Total partiel	114	7 480	–	19 741	40 839	68 174
Liquidation des emprunts au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	–	12 820	–	–	–	12 820
Total	114	20 300	–	19 741	40 839	80 994

Annexe III

Soldes créditeurs des missions clôturées ayant un excédent de trésorerie

(Au 30 juin 2007)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Montant</i>
MONUIK.	2 856
MINUBH.	13 181
MONUT.	2 702
MONUA.	20 698
FORDEPRENU.	9 696
ATNUSO.	12 827
MONUL.	4 388
FPNU.	62 034
MINUHA.	18 374
MINUAR.	23 946
ONUSAL.	1 607
ONUMOZ.	545
UNMLT.	140
GANUPT.	4 084
GOMNUII.	4 698
Total	181 776

Annexe IV

Modèle d'états financiers des opérations de maintien de la paix

État I

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves
et du solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes		
Quotes-parts	5 347 904	4 919 718
Contributions volontaires	28 577	29 747
Prélèvement sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ^a	2 014	13 790
Prélèvement sur les réserves ou le solde des fonds	7 106	62 659
Intérêts créditeurs	99 486	74 950
Autres recettes/recettes accessoires	13 762	18 018
Total des recettes	5 498 849	5 118 882
Total des dépenses (tableau 1.1)	5 166 588	4 562 404
Excédent (déficit)	332 261	556 478
Ajustements sur exercices antérieurs	(4 359)	(6 317)
Excédent (déficit) net	327 902	550 161
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	198 060	302 505
Sommes portées au crédit des États Membres	(860 271)	(492 629)
Virement depuis les réserves ou le solde des fonds	(7 106)	(62 659)
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds ^b	(459 893)	-
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	1 651 754	1 354 376
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	850 446	1 651 754

^a Conformément aux résolutions 60/268 et 61/279 de l'Assemblée générale, l'excédent au 30 juin 2005 du compte du Fonds de réserve pour le maintien de la paix, soit 2 014 000 dollars, a servi à financer les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 imputables au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (47 613 844 dollars), des prestations liées au rapatriement (23 279 608 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (389 millions de dollars).

Tableau I.1
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2007 des dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Crédit ouvert	Dépenses				Montant total des dépenses	Solde inutilisé
		Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Contributions volontaires en nature (budgétisées)		
UNFICYP	46 270	19 510	12 920	14 917	1 475	48 822	(2 552)
FNUOD	39 865	19 523	8 556	11 470	–	39 549	316
FINUL	496 616	235 815	50 317	209 604	–	495 736	880
MINURSO	45 935	6 266	14 851	20 585	2 776	44 478	1 457
MONUG	33 379	4 137	17 877	10 285	–	32 299	1 080
MINUK	217 962	64 172	120 803	25 217	–	210 192	7 770
MONUC	1 094 248	439 523	203 019	442 586	2 858	1 087 986	6 262
MINUEE	137 385	62 390	23 561	40 667	–	126 618	10 767
MINUL	714 877	366 157	112 818	197 227	53	676 255	38 622
ONUCI	472 889	231 857	80 324	138 588	–	450 769	22 120
MINUSTAH	489 207	246 371	94 542	143 107	–	484 020	5 187
ONUB	128 538	59 695	36 501	22 338	–	118 534	10 004
MINUS	1 079 534	280 966	152 930	556 380	–	990 276	89 258
MINUT	184 820	38 910	30 981	76 958	–	146 849	37 971
Mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine	46 942 ^a	225	7	882	–	1 114	45 828
Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie	484 ^a	–	–	45	–	45	439
BSLB	35 479	–	15 234	17 695	–	32 929	2 550
Compte d'appui	189 017 ^b	–	113 072	64 623	–	177 695	11 322
MONUA	–	–	–	2 422	–	2 422	(2 422)
Total	5 453 447	2 075 517	1 088 313	1 995 596	7 162	5 166 588	286 859

^a Engagements autorisés.

^b Crédit ouvert d'un montant de 183 187 000 dollars et engagements autorisés et autres ressources d'un montant de 5 830 400 dollars.

État II
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	62 788	33 883
Trésorerie commune	2 021 867	2 013 827
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	1 144 666	1 154 368
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittées	55 552	55 552
Contributions volontaires à recevoir	19 685	5 979
États Membres – soldes débiteurs ^b	140 693	139 285
Débiteurs divers	42 972	33 126
Comptes de régularisation – actif	5 683	7 461
Comptes transitoires – opérations internes	377	611
Total de l'actif	3 494 283	3 444 092
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	30 249	6 450
Engagements non réglés	976 067	1 024 766
États Membres – soldes créditeurs	846 581	431 468
Créditeurs divers	75 505	85 377
Soldes créditeurs interfonds	70 961	90 157
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	15 820	12 820
Dû au titre des stocks stratégiques pour déploiement rapide	28 032	914
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif ^b	128 535	128 267
Comptes transitoires – opérations internes	209	134
Prestations dues à la cessation de service ^c	459 893	–
Total du passif	2 643 837	1 792 338
Réserves et solde des fonds		
Excédent reporté	135 763	135 763
Excédent en attente de virement ^d	43 750	43 750
Excédent cumulé	1 130 826	1 472 241
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(459 893)	–
Total des réserves et du solde à recevoir	850 446	1 651 754
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	3 494 283	3 444 092

(Notes du tableau)

^a Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^b Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses du compte des FNPU, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également inscrit à la rubrique Comptes de régularisation – passif.

^c Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (47 613 844 dollars), des prestations liées au rapatriement (23 279 608 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (389 millions de dollars).

^d Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, un montant de 43 750 015 dollars sera reversé à certains États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide.

État III

Fonds de réserve pour le maintien de la paix et stocks stratégiques pour déploiement rapide

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et de la variation des réserves

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix</i>	<i>Stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Total 2006</i>
Recettes				
Prélèvement sur les réserves ou le solde des fonds	–	21 911	21 911	39 062
Recettes provenant du transfert de stocks	–	66 278	66 278	30 899
Intérêts créditeurs	6 886	–	6 886	5 084
Total des recettes	6 886	88 189	95 075	75 045
Total des dépenses	1	37 218	37 219	47 832
Excédent (déficit)	6 885	50 971	57 856	27 213
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	–	(3 284)
Excédent (déficit) net	6 885	50 971	57 856	23 929
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	–	4 218	4 218	1 661
Virement depuis les réserves ou le solde des fonds	–	(21 911)	(21 911)	(39 062)
Virement aux opérations de maintien de la paix ^a	(2 014)	–	(2 014)	(13 790)
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	157 097	21 911	179 008	206 270
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	161 968	55 189	217 157	179 008

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix</i>	<i>Stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Total 2006</i>
Actif				
Encaisse et dépôts à terme	49	–	49	33
Trésorerie commune	148 103	–	148 103	144 219
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	10	–	10	25
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	15 920	28 032	43 852	13 734
Soldes débiteurs interfonds	–	57 431	57 431	55 350
Total de l'actif	163 982	85 463	249 445	213 361

	<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix</i>	<i>Stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Total 2006</i>
Passif				
Engagements non réglés	–	25 468	25 468	29 385
Créditeurs divers	–	4 806	4 806	4 968
Soldes créditeurs interfonds	2 014	–	2 014	–
Total du passif	2 014	30 274	32 288	34 353
Réserves et solde des fonds				
Fonds de roulement	150 000	–	150 000	150 000
Excédent cumulé	11 968 ^c	55 189	67 157	29 008
Total des réserves et du solde des fonds	161 968	55 189	217 157	179 008
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	163 982	85 463	249 445	213 361

^a Conformément aux résolutions 60/268 et 61/279 de l'Assemblée générale, l'excédent au 30 juin 2005, soit 2 014 000 dollars, a servi à financer les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 imputables au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Quotes-parts dues par des États Membres qui ont adhéré à l'Organisation après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 47/217 portant création du Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

^c Conformément à la résolution 61/279 de l'Assemblée générale, le montant correspondant au dépassement du montant autorisé sera déduit des ressources à prévoir au titre du Fonds de réserve pour le maintien de la paix en ce qui concerne l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. La question sera examinée plus avant à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

État IV

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Du 5 novembre 1956 au 30 juin 2006</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2005 au 30 juillet 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^a	166 385	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^b	3 665	(1 424)	(1 018)
Total des recettes	221 244	(1 424)	(1 018)
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	5 704	(1 424)	(1 018)
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	–	5 704	6 722
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	5 704	4 280	5 704

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007	2006
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^a	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et autres contributions portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	23 036	21 612
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465

	2007	2006
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés en vue de constituer une réserve ^c	10 415	10 415
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Dû au Compte des obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	44 579	43 155
Réserves et solde des comptes		
Excédent cumulé	4 280	5 704
Total des réserves et du solde des fonds	4 280	5 704
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	48 859	48 859

^a Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^b Pertes de change dues à la réévaluation des soldes créditeurs libellés en monnaie locale.

^c Pour 1965 et 1966, 3 550 000 dollars par an, conformément aux sections II et III, respectivement, de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale; pour 1967, 3 315 000 dollars, conformément à la résolution 2194 B (XXI).

État V

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo

État au 30 juin 2007 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Du 14 juillet 1960 au 30 juin 2006</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006</i>
Recettes			
Quotes-parts ^a	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^b	45 541	(143)	(71)
Total des recettes	434 078	(143)	(71)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 641	(143)	(71)
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	–	36 641	36 712
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	36 641	36 498	36 641

État au 30 juin 2007 de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2007</i>	<i>2006</i>
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^a	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et autres contributions portées en recettes ^c	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 225	7 082
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855

	2007	2006
Compte spécial relatif aux contributions volontaires reçues pour financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – rétrocédées aux États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Dû au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Dû au Compte des obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 968	46 825
Réserves et solde des fonds		
Excédent cumulé	36 498	36 641
Total des réserves et du solde des fonds	36 498	36 641
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	83 466	83 466

^a Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^b Pertes de change dues à la réévaluation des soldes créditeurs libellés en monnaie locale.

^c Pour 1961, 268 455 dollars; pour le deuxième semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Annexe V

Plan général du projet de rapport unique sur l'exécution du budget

- I. Introduction (présentation des grandes tendances en matière de financement des opérations de maintien de la paix et résumé succinct de l'exécution du budget de l'exercice considéré)
- II. Exécution des mandats
 - A. Exposé récapitulatif de l'exécution des mandats des opérations de maintien de la paix et présentation des points marquants
 - B. Exécution du mandat de chaque mission (les informations sur l'exécution du budget de chaque mission seraient présentées dans des cadres de budgétisation axée sur les résultats qui seraient publiés sous forme d'additifs au rapport)
- III. Exécution du budget : ressources humaines
 - A. Missions de maintien de la paix
 1. Personnel militaire et personnel civil : état comparatif des postes approuvés et des postes pourvus (tableau récapitulatif)
 2. Personnel recruté sur le plan international, personnel recruté sur le plan national et Volontaires des Nations Unies : état comparatif des postes approuvés et des postes pourvus
 3. Principaux facteurs ayant influé sur la gestion des ressources humaines
 - B. Services d'appui du Siège (compte d'appui)
 1. Personnel recruté sur le plan international et personnel recruté sur le plan national : état comparatif des postes approuvés et des postes pourvus
 2. Principaux facteurs ayant influé sur la gestion des ressources humaines
- IV. Exécution du budget : ressources financières
 - A. Missions de maintien de la paix
 1. Utilisation des ressources financières : état récapitulatif, par mission
 2. Utilisation des ressources financières : état récapitulatif, par objet de dépense
 3. Principaux facteurs ayant influé sur l'utilisation des ressources financières (analyse des écarts par catégorie de dépenses – état récapitulatif)

B. Services d'appui du Siège (compte d'appui)

1. Utilisation des ressources financières : état récapitulatif, par département
2. Utilisation des ressources financières : état récapitulatif, par objet de dépense
3. Principaux facteurs ayant influé sur l'utilisation des ressources financières (analyse des écarts par catégorie de dépenses – état récapitulatif)

V. Remboursement des pays ayant fourni des contingents ou des unités de police

VI. Décisions attendues de l'Assemblée générale

Annexes

- A. Ventilation des dépenses par mission
 - B. Matériel appartenant aux contingents (matériel majeur et soutien logistique autonome) : ventilation des dépenses par mission
 - C. Contributions non budgétisées : ventilation par mission
-